

ROYAUME-UNI

**Une enquête publique doit être menée sur
la mort de Patrick Finucane**

Index AI : EUR 45/022/2004

ÉFAI

Jeudi 16 septembre 2004

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Déclaration conjointe d'Amnesty
International, de British Irish Rights
Watch, du Comité pour l'administration
de la justice et de Human Rights First**

Quatre organisations importantes de défense des droits humains ayant envoyé des observateurs cette semaine au procès de Kenneth Barrett ont appelé le gouvernement britannique à mettre immédiatement en application la recommandation du juge Peter Cory de diligenter une enquête publique sur le meurtre de l'avocat Patrick Finucane en 1989 à Belfast.

Avec la déclaration de culpabilité et la condamnation ce jeudi 16 septembre de Kenneth Barrett, ancien paramilitaire loyaliste, pour le meurtre de Patrick Finucane, rien ne justifie plus un nouveau report d'une enquête publique par les autorités.

« Nos observateurs au procès cette semaine ont pu confirmer que le fait que Kenneth Barrett ait plaidé coupable n'a pas donné lieu à la divulgation d'informations significatives durant le procès ; il est clair que la procédure pénale n'a pas permis d'établir toute la vérité dans l'affaire Finucane », a déclaré un porte-parole des quatre organisations.

Il faut agir sans plus de retard et une enquête publique doit être diligentée immédiatement pour déterminer s'il y a eu collusion et si l'homicide de Patrick Finucane a été couvert par les instances de l'État.

Les quatre organisations ayant envoyé des observateurs ont en outre noté une conclusion du juge Cory selon lequel « nous pourrions avoir affaire là à l'une des rares situations pour lesquelles une enquête publique s'avèrerait d'un plus grand bénéfice pour la communauté que des poursuites. »

« Les gouvernements successifs ont aidé à couvrir cet assassinat des plus sinistres, impliquant une collusion entre plusieurs

agents et organismes d'État, dont la police et l'armée. Le moment est venu de soumettre le meurtre de Patrick Finucane à l'examen minutieux et indépendant que requiert ce dossier. Il ne doit plus y avoir de tergiversations, nous attendons du Premier ministre qu'il annonce sans délai l'ouverture d'une enquête publique », a déclaré un porte-parole des quatre organisations.

Dans le passé, le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme et le rapporteur spécial des Nations unies chargé de la question de l'indépendance des juges, ainsi que des organisations locales et internationales de défense des droits humains, notamment la Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme, Human Rights Watch et le Centre Pat Finucane ont appelé le gouvernement britannique à mener une enquête sans délai.

Cette enquête devra se concentrer sur la collusion d'agents de l'État avec des paramilitaires loyalistes dans l'affaire de l'homicide de Patrick Finucane, sur les informations attribuant sa mort à une politique d'État et sur les allégations selon lesquelles différentes autorités gouvernementales auraient joué un rôle en intervenant pour masquer la collusion des pouvoirs dans cet homicide.

Complément d'information

Patrick Finucane, avocat spécialisé dans la défense des droits humains, a été abattu dans sa maison de Belfast en Irlande du Nord en 1989 par des paramilitaires loyalistes qui ont tiré sur lui à quatorze reprises. Il n'est que l'une des nombreuses victimes d'homicides qui auraient été commis avec la complicité des forces de sécurité britanniques.

Presque immédiatement après la mort de Patrick Finucane, des allégations substantielles et crédibles de collusion avec certains services de l'État ont été faites. Depuis, certains indices sérieux démontrant la collusion d'agents des services de renseignement militaire et de la police avec des paramilitaires loyalistes dans le cadre de cet homicide sont apparus. En outre, selon certaines allégations, différentes autorités et agences gouvernementales seraient ensuite intervenues pour dissimuler cette collusion, parmi lesquelles figureraient la police,

l'armée britannique, le MI5 (force de sécurité britannique officiellement « responsable de la protection du Royaume-Uni contre toute menace à la sécurité nationale ») et le bureau du procureur général d'Irlande du Nord.

En mai 2002, les gouvernements irlandais et britannique ont nommé le juge Peter Cory – juge à la retraite de la Cour suprême du Canada – pour qu'il enquête sur un certain nombre d'homicides dans lesquels les forces de sécurité gouvernementales auraient été impliquées, dont l'homicide de Patrick Finucane.

Le juge Cory a soumis son rapport en octobre 2003, mais celui-ci n'a été rendu public que six mois plus tard par les autorités britanniques, parallèlement à l'annonce de l'ouverture d'enquêtes sur trois dossiers. Les autorités ont refusé d'annoncer l'ouverture d'une enquête publique dans l'affaire Patrick Finucane, malgré la conclusion sans équivoque du juge Cory selon lequel pour ce dossier « seule une enquête publique serait satisfaisante. » Au lieu de cela, les autorités ont parlé de « s'engager à montrer la voie lors de la conclusion des poursuites. » ●

Pour de plus amples informations, merci de contacter :

- Amnesty International (James Dyson, General Press Officer, 44 20 7 413 5831) ;
- British Irish Rights Watch (Jane Winter, Director 44 208 7729161) ;
- Committee on the Administration of Justice (Maggie Beirne, Director 44 7703 3486 949 or Maggs O'Conor, Legal Adviser 44 28 90961122)
- Human Rights First (Fiona Doherty, Senior Associate 001-212-845-5260).

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>